

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 14 décembre 2016 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, COSTANZO Pascal, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Alexandre POLIANI est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Décision Modificative N°4 : Chapitre 65
- Désignation d'un délégué au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save pour le remplacement de Philippe CASTAING
- Délibération pour l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion 32
- Nouvelle délibération pour la modification des statuts de la C.C.G.T
- Dénomination des rues : Présentation du Projet
- Boulodrome : Présentation des devis pour l'ossature métallique
- Colis de Noël
- Vœux 2017
- ARS : Délimitation des territoires de démocratie sanitaire
- Questions diverses

1- Décision Modificative N°4 : Chapitre 65

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative a été prise en urgence et rattachée au Conseil Municipal du 27 octobre 2016.

En effet, suite au courrier du Trésor Public en date du 24 novembre, nous informant que les salaires et indemnités du mois de décembre 2016, devaient être établis pour le 12 décembre, une décision modificative pour augmenter les crédits au chapitre 65 a dû être prise.

La participation ALSH 2014 que la Mairie d'Endoufielle n'avait pas mandaté l'an passé a été ajoutée à celle de 2015, ce qui fait que les crédits au chapitre 65 n'étaient pas suffisants.

Monsieur le Maire présente la décision Modificative :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imp de Fct	800.00€	
D 6531 : Indemnités élus		800.00€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote:

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité , vote la décision modificative n°4

2- Désignation d'un délégué au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save pour le remplacement de Philippe CASTAING

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Philippe CASTAING a souhaité démissionner de son poste de Conseiller Municipal. Il rappelle qu'il avait été désigné délégué titulaire au Syndicat des Eaux Barousse Communes Save. De ce fait, le Syndicat demande de désigner un nouveau délégué titulaire.

Il demande à l'assemblée un volontaire, pour représenter la Commune d'Auradé au Syndicat des Eaux.

Madame Laurence LAVAUD, se propose pour être désignée déléguée titulaire

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner Madame Laurence LAVAUD déléguée titulaire au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save**

3- Délibération pour l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion du Gers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Secrétaire de Mairie va partir en congé maternité. De ce fait, il est nécessaire de la remplacer pour cette période (mars-août). Il propose pour plus de facilité d'avoir recours au service de remplacement et de renfort mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

Il précise que la participation financière de la Commune est établie sur les bases suivantes :

- Remboursement au CDG par la Collectivité bénéficiaire de la mise à disposition de l'agent du montant du traitement et charges salariales et patronales
- Paiement au CDG de frais de gestion forfaitaires d'un montant de 6% du traitement et charges salariales et patronales, correspondant aux dépenses engagées pour la sélection des candidats, le recrutement, la gestion du dossier administratif, l'établissement des fiches de paies et la formation.

Ce système coûtera 6% de plus pour la Collectivité par rapport à un remplacement ordinaire mais Monsieur le Maire indique que la personne est déjà formée au poste de Secrétaire de Mairie et connaît le logiciel de comptabilité et de Ressources Humaines utilisé.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'adhérer au service de remplacement et de renfort créé par le Centre de Gestion de la F.P.T du Gers**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Président du Centre de Gestion**

4- Nouvelle délibération pour la modification des statuts de la C.C.G.T

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Communautaire a du redélibérer le 15 novembre sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine suite a un courrier de la Préfecture.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut annuler et remplacer la délibération 20161027-01 du 27 octobre 2016 afin de modifier les statuts de la CCGT.

Cette modification statutaire s'est traduite comme suit :

1. Modification des statuts

Article 4 : Compétences obligatoires

Article 4.2 : Développement économique :

Article 4.2.1 :

~~Création, extension, aménagement, gestion, communication et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et agricoles qui sont d'intérêts communautaire :~~

~~Toutes les zones d'activités économiques existantes et leurs extensions~~

~~Toute nouvelle zone d'activités économiques~~

Création de l'article 4.2 comme suit :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Article 4.2.2 :

~~Article 4.2.2 suppression « intérêt communautaire »~~

~~Actions de développement économique communautaire :~~

~~Construction, aménagement et entretien de bâtiments relais, hôtels d'entreprises~~

~~Création, aménagement et entretien de la Maison Commune Emploi Formation (M.C.E.F) de la Save à la Gimone~~

~~Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et promotion des activités économiques~~

Ajout de l'article 4.3 rédigé comme suit :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Observation des dynamiques commerciales sur le territoire

Ajout de l'article 4.4 rédigé comme suit :

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Article 6 : Compétences facultatives

Ajout de la compétence suivante à l'article 6.4 :

Equipements touristiques :

Les chemins de randonnée identifiés par le schéma local de développement touristique : soutien à la conception des chemins de randonnées, réalisation de petits équipements (signalétique et balisage) et mise en réseau des circuits de randonnée.

2. Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Economique

« Création, extension, aménagement, gestion, communication et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et agricoles :

Toutes les zones d'activités économiques existantes et leurs extensions dont la communauté de communes est propriétaire du foncier et/ou elle est propriétaire de la voirie.

Toute nouvelle zone d'activités économiques où la communauté de communes détiendra du foncier et/ou elle sera propriétaire de la voirie » ;

« Actions de développement économique :

Construction, aménagement et entretien de bâtiments relais, hôtels d'entreprises

Création, aménagement et entretien de la Maison Commune Emploi Formation (M.C.E.F) de la Save à la Gimone

Actions favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et promotion des activités économiques »

« Compétence politique locale du Commerce :

Observation des dynamiques commerciales sur le territoire

Elaboration du document d'aménagement artisanal et commercial

Avis communautaire avant la tenue d'une commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Débat avant l'implantation d'un nouveau centre commercial

Financement d'animation et d'évènements »

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine comme présentée ci-dessus**
- **Approuve la définition de l'intérêt communautaire telle que décrite ci-dessus**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.**

5- Dénomination des rues

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une convention a été signée avec la Poste pour la dénomination des rues sur la Commune d'Auradé. Un groupe de travail s'est réuni le 29 novembre afin d'élaborer un projet.

Monsieur le Maire présente ce travail à l'assemblée. Les voies seront appelées « Rues », à l'intérieur de l'agglomération et « Routes ou chemins » à l'extérieur.

Monsieur le Maire propose de réunir le groupe de travail et la Poste début d'année afin de présenter ce projet et de le valider avec les services postaux.

Le Conseil Municipal valide le projet présenté.

6- Boulodrome : Présentation des devis pour l'ossature métallique

Monsieur le Maire informe le Conseil que les devis ont été réactualisés pour l'ossature métallique. Seulement deux entreprises ont répondu :

- CANCE Constructions métalliques : ossature métallique avec couverture fibrociment et bardages métalliques pour un montant de 25 512.00€
- SA FRECHOU : Ossature métallique avec couverture fibrociment et bardage 17 898.00€

Les élus souhaitent demander à une troisième entreprise afin de comparer les trois devis. L'entreprise Castel Fromaget va être contactée rapidement. Un groupe de travail se réunira afin d'étudier en détail les trois devis et au prochain Conseil Municipal, le choix de l'entreprise devra être effectuée afin de débiter les travaux.

7- Colis de Noël

Comme chaque année, les colis de Noël vont être distribués. Monsieur le Maire propose de faire des groupes de deux personnes afin d'effectuer la distribution avant Noël.

8- Vœux 2017

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 21 janvier 2017. Une invitation sera distribuée à la population courant janvier 2017.

9- ARS : Délimitation des territoires de démocratie Sanitaire

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du dernier Conseil Municipal, le projet de délimitation des territoires avaient été présenté. Les élus avait délibéré en indiquant qu'ils ne souhaitaient pas se positionner sur une des propositions par manque d'information sur les conséquences de ce redécoupage.

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier du 29 novembre, l'Agence Régionale de Santé nous a informés que par arrêté du 9 novembre le découpage correspondant aux départements a été retenu. Ces territoires constituent l'assise géographique des futurs conseils territoriaux de santé qui vont se substituer aux conférences de territoires. Ces Conseils territoriaux de santé seront installés sur chacun des territoires au cours du mois de janvier. Leurs contributions locales compléteront les travaux de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie à l'échelle de la grande région et contribueront aux travaux d'élaboration du prochain projet régional de santé d'Occitanie.

10- Questions diverses

- Fourniture papiers Associations : Monsieur le Maire fait part au Conseil que les associations peuvent effectuer les copies à la Mairie gratuitement. Le papier est aussi donné à titre gratuit. Il serait nécessaire de faire un point sur cette fourniture. Madame LAVAUD soulève le fait que la Mairie d'Endoufielle ne fournit plus les copies à l'APE. Mais ce n'est pas à la Commune d'Auradé à devoir fournir tout le papier. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de la Mairie d'Endoufielle pour instaurer un quota concernant la fourniture de papier pour l'APE d'Auradé-Endoufielle. Il en sera de même pour les autres associations de la Commune.
- Voisins vigilants : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Voisins Vigilants a contacté la commune afin de mettre en place ce dispositif. Un devis a été adressé pour un montant de 800€ comprenant un système d'alertes et de communication, ainsi que les panneaux de signalisation et supports de communication. Monsieur POLIANI, pense que ce dispositif n'est pas forcément dissuasif, dans tous les cas, il est nécessaire de contacter la gendarmerie pour alerter en cas de doute.
Monsieur le Maire et les élus ne souhaitent pas s'engager avec cette association.
- Remplacement Robert BOUAS : Monsieur le Maire rappelle aux élus que Monsieur BOUAS prendra sa retraite le 01/02/2017. L'opération de recrutement a débuté, l'offre a été diffusée sur le site du Centre de Gestion du Gers ainsi que sur le site internet de la Mairie. Les offres devaient être déposées au plus tard le 09 décembre. 11 candidats ont postulé, 6 ont été retenue pour un entretien d'embauche qui se déroulera le vendredi 23 décembre avec une commission (Monsieur le Maire, Monsieur LOUBENS, Monsieur POLIANI, Monsieur LAMAGAT). Monsieur le Maire souhaite que le poste soit pourvu le 01/02/2016.
- Ecole : Monsieur POLIANI demande s'il est possible d'acheter un panneau d'affichage pour l'ALSH, actuellement la Directrice affiche sur les documents sur l'abris-bus. Monsieur le Maire rappelle que la compétence jeunesse est transférée à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, il va contacter le service jeunesse pour voir qu'elle solution on peut apporter.
- Carte Communale : Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique concernant la révision de la carte communale s'est achevée. Monsieur VISCARDI, Commissaire enquêteur doit désormais établir son rapport. Plusieurs demandes ont été faites sur le registre. Compte tenu des contraintes du SCOT, Monsieur le Maire propose de rendre la parcelle AA 90 au domaine agricole et en contrepartie de classer une partie de la parcelle F204 (deux lots) et AC 35 (un lot) en ZC2. Le Conseil Municipal n'a retenu que la moitié de la parcelle F204.
- La demande d'aide aux écoliers pour la traversée de la RD en face la Mairie, sera étudiée lors d'une prochaine séance.

Séance levée à 23h00